

# **FENVAC : l'unité des victimes réaffirmée à travers l'adhésion des associations à une Charte commune**

lundi 29 octobre 2018, par [Thémis](#)



**Déjà en 1994, lors de la création de la FENVAC, les victimes d'accidents collectifs avaient compris que c'est en agissant ensemble que leurs besoins seraient entendus pour faire avancer leur situation individuelle.**

En 2011, lorsque le champ d'action de la Fédération a muté en s'élargissant aux actes de terrorisme à la demande des pouvoirs publics l'enjeu de l'unité s'est posé au vu des combats différents menés par les victimes de ces drames aux impacts multiples. Cette transformation profonde s'est accentuée à la suite des attentats du 13 novembre 2015 de Paris et Saint-Denis, attaques de masse, ayant poussé la FENVAC à s'inscrire dans un accompagnement individuel des victimes, en parallèle de sa mission d'origine d'aide au regroupement et de soutien aux associations.

Après trois ans d'activité soutenue sur le plan de l'aide aux victimes du terrorisme, devenue une priorité pour les acteurs publics, la FENVAC constate aujourd'hui que les schémas d'aide aux victimes définis avant les attentats de 2015 ont été revus au détriment des victimes qui en constituaient un acteur à part entière. En effet, les récents événements collectifs : attentat de Paris Opéra du 12 mai 2018, effondrement du Viaduc Morandi à Gènes le 15 août 2018, etc. semblent avoir marqué un véritable recul en matière d'aide apportée aux victimes en excluant la FENVAC des dispositifs.

La privation du contact des victimes pour les victimes, incarnées par la FENVAC, est d'autant plus criante depuis l'annonce par le Ministère de la Justice de la fin de la transmission des listes de victimes d'accidents collectifs au motif du nouveau Règlement Européen sur la protection des données personnelles.

Enfin en parallèle de la survenance de ces événements, la délégation interministérielle à l'aide aux victimes a pris pour habitude d'échanger de manière isolée avec les associations de victimes membres de la Fédération. Si cette initiative permet de faire avancer certaines problématiques propres à l'association, elle réduit considérablement la portée collective de ces avancées qui seraient garanties par un échange avec l'association à travers la FENVAC, chargée de représenter l'intérêt collectif des victimes.

Dans un contexte où le champ d'intervention de la FENVAC a pu se diversifier, fragilisant ainsi sa structure, et où la place des victimes dans les dispositifs de prise en charge semble de moins en moins claire que se pose un nouveau défi à la Fédération : celui de pouvoir continuer à militer dans l'intérêt collectif tout en assurant un suivi individuel de qualité à l'ensemble des victimes d'actes de terrorisme et

d'accidents collectifs.

Afin de mener à bien sa mission d'aide aux victimes sur le plan individuel et collectif, de protéger les acquis des victimes et de défendre sans cesse leurs intérêts, il est apparu indispensable de préserver l'identité et l'essence même de la seule Fédération de victimes d'attentats et d'accidents collectifs en Europe en réaffirmant le lien qui unit les associations à la Fédération. C'est en partageant des valeurs et des combats collectifs au sein d'une seule et même structure que les associations pourront défendre une unité et une union, véritables garde fous face aux menaces qui pèsent sur les victimes.

C'est pourquoi pour pérenniser l'existence de la Fédération et optimiser son fonctionnement, la nécessité d'instaurer une charte qui définisse les engagements réciproques entre la FENVAC et ses associations membres s'est révélée indispensable.

***Au total, ce sont 19 associations de victimes d'attentats et d'accidents collectifs qui se sont engagées dans ce combat pour les victimes à travers l'action de la FENVAC ; parmi elles les victimes et / ou proches de victimes des évènements suivants :***

- Accident du car de supporter du Beaucaire Rugby Club du 26 mai 2018
- Collision entre un TER et un bus scolaire au passage à niveaux de Millas le 14 décembre 2017 (deux associations)
- Attentats de Barcelone du 17 et 18 août 2017
- Attentat de Ouagadougou du 15 janvier 2016
- Attentats du 13 novembre 2015 de Paris et Saint-Denis
- Accident d'un car à Puisseguin le 23 octobre 2015
- Crash d'hélicoptères lors du tournage de l'émission Dropped le 9 mars 2015
- Attentat du Musée Bardo à Tunis du 18 mars 2015
- Crash du vol Air Algérie 5017 reliant Ouagadougou à Alger le 24 juillet 2014
- Déraillement d'un train en gare de Brétigny sur Orge du 12 juillet 2013
- Accident d'un car de touristes du groupe Tui en République Dominicaine le 7 juin 2012
- Collision entre un TER et un camion au passage à niveaux de Saint Médard du 12 octobre 2011
- Crash du vol Air France 447 reliant Rio de Janeiro à Paris le 1er juin 2009
- Attentat du Caire du 22 février 2009
- Accident d'un mini-bus en Californie le 22 août 2009
- Collision entre un TER et un bus scolaire au passage à niveaux d'Allinges le 2 juin 2008
- Crash du vol West Caribbean 708 du 16 août 2005
- Explosion d'un immeuble au 145 avenue Eiffel à Dijon le 4 décembre 1999

D'autres associations de victimes sont en cours de réflexion quant à la signature de cette Charte (attentat de Nice du 14 juillet 2016, crash du vol EgyptAir MS804 du 19 mai 2016, explosion d'un immeuble à Rosny-sous-Bois du 30 août 2014, et SOS Otages, etc.)